

# L'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité d'Ecuelles  
[www.mairie-ecuelles.fr](http://www.mairie-ecuelles.fr)

## Le Mot du Maire

Les fêtes terminées, les guirlandes se sont éteintes puis ont été décrochées en attente d'un prochain Noël. Je remercie toutes les personnes qui ont décorées leurs maisons pour les fêtes de fin d'année. Certes, toutes n'ont pas concourues, toutes n'ont pas été récompensées, mais dans ce domaine, il en est de même que pour le sport, l'essentiel n'est il pas de participer ? Des plus modestes au plus élaborées, toutes ces illuminations ont participées à cette période festive.

Le courrier de l'inspection de l'éducation nationale est arrivé, conforme aux entretiens que nous avons eus à la rentrée scolaire. Une baisse des effectifs des enfants susceptibles d'entrer en maternelle étant avérée, il y aura fermeture d'une classe. La classe restante à l'école de Ravanne est donc appelée à aller vers l'école des Lilas, cette dernière étant dédiée spécifiquement aux classes de maternelle.

L'architecte est mandaté, il reste, si l'on ose dire, à faire les plans, déposer le permis de construire, préparer les financements, faire les appels d'offre, et enfin... construire.

C'est probablement à la rentrée 2007 que le changement se fera. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ce dossier qui est d'importance pour l'entrée dans la vie sociale de nos bambins.

Parallèlement, il y aura une ouverture « conditionnelle » en primaire, si les effectifs se maintiennent. C'est donc, nous l'espérons, une meilleure répartition des élèves dans les classes qui pourrait se faire dès la rentrée 2006

Enfin, les services vont se mettre sur la préparation du budget primitif 2006, moment d'intense activité.

Comme pour tout un chacun, les fêtes sont terminées et vos élus se sont remis au travail. Cordialement.



Jacques Maréchal

Le Maire de la Commune d'Ecuelles,

(date de l'Arrêté : 24 janvier 2006)

**Vu** le Code Général des Collectivités, Vu le Code Pénal, Vu le Code de la Santé Publique, Vu le Code de la Route, Vu le Code des Débits de Boissons, Vu la loi n° 92-1444 et le décret n° 95-408 relatif aux bruits de voisinage,

**Considérant** l'augmentation de ramassage de verres brisés, (...) dans certains endroits de la commune notamment dans certains lieux ouverts aux enfants, considérant le danger que constituent ces détritiques pour la sécurité des piétons et des enfants, considérant que la consommation de boissons alcooliques en réunion dans ces endroits favorise et occasionne des nuisances qui se caractérisent par des nuisances sonores, notamment en période nocturne sur le domaine public, considérant que cette situation favorise en soirée et la nuit la constitution de groupes dont il convient de prévenir l'émergence, considérant les doléances des riverains, considérant les interventions effectuées par les services de police pour ces motifs, considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures portant réglementation sur la consommation de boissons alcoolisées,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : **La consommation d'alcool sera interdite sur les voies communales et dans les lieux publics** (hors établissements autorisés) **tous les jours entre 21 h 00 et 6 h 00 du matin.**

## Attention DANGER !

La DDE a fait germer des panneaux de signalisation à travers champs au bout de la rue du Paradis ; c'est normal, pourrions-nous dire, nous sommes à la campagne.

Mais on se posera la question de l'utilité de tels équipements. Ce qui est certain, c'est que le contexte et les conditions n'ont peut être pas été appréciés à leur juste valeur : ces panneaux vont favoriser la prise de vitesse sur la route départementale entre Episy et Villecerf, et la rendre certainement



... en plein champ !

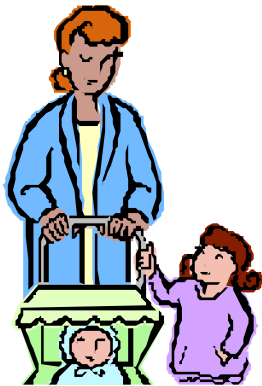
encore plus dangereuse surtout lorsque les cultures seront à l'apogée de leur croissance car les virages seront dissimulés et sans visibilité.

Qu'advientra t'il des familles qui utilisent cet axe routier comme liaison douce l'été ? Cette implantation n'est pas des plus judicieuses et sachez que le bureau municipal n'a pas émis d'avis favorable à cette mise en place "en pleine terre". Il eût été plutôt préférable, nous semble t'il, de faire ralentir les automobilistes empruntant cette route départementale RD22. L'enfer n'est-il pas pavé de bonnes intentions ?

Donc, redoublez de prudence dans cette zone qui risque de devenir plus dangereuse qu'auparavant !



Un "STOP"...



### A. M. S. L. (communiqué)

Elle est née... Enfin, il est né le nouvel enfant des assistant(e)s maternel(le)s !  
Elle va faire très vite ses premiers pas dans les quatorze communes du canton de Seine et Loing.

C'est une association. Elle a pour nom : A.M.S.L. : Assistant(e)s Maternel(le)s de Seine et Loing

Cette association est née pour aider les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, indépendant(e)s, les enfants et les parents à se trouver, se connaître et partager un bout de chemin ensemble dans toutes les communes suivantes : Champagne sur Seine, Dormelles, Ecuelles, Episy, Montarlot, Montigny sur Loing, Moret sur Loing, Saint-Mammés, Thomery, Veneux les Sablons, Vernou la Celle sur Seine, Villemer, Villecerf, Ville Saint Jacques.

Assistant(e)s Maternel(le)s, parents en recherche d'un mode d'accueil, n'hésitez pas à contacter l'A.M.S.L. :

Mme Myriam ANDRIEUX Tél. : 01.64.70.52.47 - Mme Marie-Christine DARMENGEAT Tél. : 01.60.70.32.50  
Mme Marie-Christine JONARD Tél. : 01.64.31.10.34.

### Initiation à la pêche (communiqué)

L'association "la Truite" de Moret-sur-Loing propose des journées d'études et d'initiation de "la pêche au coup".

Elle débutera ses activités le 4 avril 2006 au rythme de 13 séances annuelles, comprenant les cours de théorie et technique en salle, « Maison de la pêche » 31 rue de l'Orvanne 77250 Ecuelles, et les cours pratiques, dans le canal, le Loing ou l'étang de Ravanne (plan d'eau de 1ère catégorie privé).

Les cours d'initiation et de perfectionnement ont lieu le mercredi, de 14 à 17 heures et concernent les enfants de votre commune de 8 à 14 ans.

Ils assurent une formation non seulement sur les techniques de pêche, mais aussi en connaissance de la

biologie des espèces de poissons et du milieu aquatique.

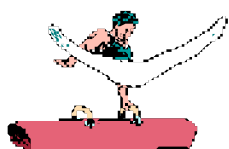
Le matériel est fourni, sauf assurance et consommables, participation des familles 2,50 euros par séance.

Inscriptions et informations :

\* M. COUTAN Marc  
Tél. 01 60 70 11 72 - 06 80 07 67 12  
E-mail : latruitedemoret@wanadoo.fr

\* par courrier à la "Maison de la pêche", 31 rue de l'Orvanne à Ecuelles (permanence le 2ème et 4ème mercredi du mois de janvier à mars 2006 de 14 à 17 heures).

\* Ecole Multisports Communauté de Communes 77250 Moret-sur-Loing - Tél. : 01 60 70 28 33



La section de Gymnastique sportive de l'ADSCE organise le **Dimanche 26 février 2006** son 9ème Challenge Mandine au gymnase

Cette rencontre amicale regroupera environ 150 gymnastes, garçons et filles, venant d'au moins 6 clubs différents.

Le classement, la remise des récompenses et du Challenge au meilleur club, aura lieu vers 17h30.

**Venez nombreux rendre visite et encourager les jeunes gymnastes qui débiteront leurs prestations à partir de 9h00**

Date à retenir :

**Recensement** : Le recensement se terminera le samedi le 18 février.

**Samedi libéré** : samedi 4 février.

**Vacances scolaires d'hiver** : du samedi 4 février après les cours au lundi 20 février au matin.

**CLSH "Vacances d'hiver" (enfants de 3 à 12 ans)** : du lundi 6 février au vendredi 17 février 2006 ; Inscription en mairie au 01 60 70 55 04.

**ADSCE stage multisports** : du lundi 6 au vendredi 10 février.

# STAGE MULTISPORTS

## Du 6 au 10 février 2006

Pour les enfants de 7 ans à 16 ans.  
Au gymnase d'Ecuelles de 8h30 à 17h30.

DECOUVERTE ET INITIATION AUX SPORTS.

Coût du stage 60€  
Le repas n'est pas compris  
(Prévoir le pique-nique)

Inscriptions avant le Mercredi 1/02/2006  
(ensuite selon les places disponibles)

Renseignements et inscriptions :

A l'ADSCE (11, rue Georges Villette)

Les lundis de 16 h à 20 h

Les Mercredis de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

## Maisons illuminées - Prix de la municipalité

Comme l'an passé, la mise en valeur, durant les fêtes de fin d'année, de certaines habitations de la commune par des illuminations a été appréciée et la municipalité a poursuivi l'encouragement qu'elle avait mis en place en 2004.

Ainsi, il a été attribué des prix (en bon d'achat) aux habitants qui avaient décoré leur maison. Les résultats ont été annoncés lors des vœux du Maire le 7 janvier dernier.

Ainsi, sur 35 maisons visitées, les 5 lauréats choisis par le jury sont :

- 1<sup>er</sup> : Maison SARAIVA, 3 allée des Glaïeuls
- 2<sup>ème</sup> : Maison VOCORET, 13bis rue de la Cateline
- 3<sup>ème</sup> : Maison CORBEAUX, 8 rue du Port
- 4<sup>ème</sup> : Maison PELTIER, 6 rue René Pickety
- 5<sup>ème</sup> : Maison WURTZ, 11 rue de la Cascade

Vivement les prochaines fêtes de Noël pour que notre commune brille de tous ces éclats de lumière!

Bravo et félicitations à tous !

## Nouvelles de la Communauté de Communes

### **La Taxe Professionnelle Unique (TPU)**

Dans sa séance du 22 décembre 2005, la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CCMSL) a adopté le principe de perception de la taxe professionnelle unique.

### **Définition et Fiscalité de la Communauté de Communes**

Jusqu'à présent, chaque commune percevait, à des taux différents, une taxe professionnelle.

Avec la mise en place de la TPU c'est la Communauté de Communes qui percevra cette taxe à un taux devenu Unique en lieu et place des communes membres.

Aujourd'hui, parallèlement, la CCMSL perçoit une fiscalité additionnelle (visible sur votre feuille d'imposition) sur les taxes dites « ménages », à savoir la taxe d'habitation, la taxe de foncier bâti et la taxe de foncier non bâti.

Avec l'adoption de la TPU, la Communauté de Communes ne prélèvera plus ces taxes additionnelles ; elles seront perçues par la commune. De fait, cela n'aura aucune incidence pour les administrés, sinon la disparition sur les feuilles d'imposition de ces trois taxes qui seront regroupées avec nos propres taux.

### **INTERETS DE LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE**

La TPU sert à éviter la concurrence entre les communes puisque l'ensemble des taxes professionnelles des communes sera perçu par la CCMSL.

Les différents taux des communes seront « lissés » dans le temps sur une période allant de 8 à 12 ans, durée qui reste à définir.

Ce système permet aux communes de ne plus craindre la disparition de commerces ou

## Concours de Villes et Villages illuminés

Le Conseil Général a récompensé, cette année encore, les maisons illuminées sur l'ensemble du Département. 245 communes concourraient et près de 1200 maisons ont été sélectionnées.

Cette année, Ecuelles verra 5 foyers recevoir un prix du Conseil général.

Les heureux nominés recevront leur prix le samedi 18 mars à Melun.

Ainsi les maisons

- HUNDERTMARKT, rue du Port
- CHEMINEAU, rue de la Glacière
- POIRE, rue de la Glacière
- VINDREAU, avenue de Sens
- ROY, route de Montarlot

recevront un prix de la part de Vincent Héblé, président du Conseil Général.

d'entreprises, l'instauration de cette fiscalité permettant de mutualiser le risque sur l'ensemble du territoire de la CCMSL.

Dans le même ordre d'idées, la CCMSL percevra la taxe sur l'implantation des nouvelles entreprises et ceci, là aussi, sur l'ensemble de notre territoire.

En contrepartie de ce « transfert » vers la CCMSL, les communes vont percevoir une dotation dite de « compensation » afin de ne pas déséquilibrer les budgets communaux. Cela n'occasionnera aucune dépenses ni recettes supplémentaires. Ce passage en TPU est donc neutre pour notre budget communal.

Enfin, l'adoption de cette TPU est pour la CCMSL une source de revenus supplémentaires à travers les aides et les reversements de l'Etat plus importants dans cette forme de fiscalité.

Cette mesure prise à la fin décembre 2005 avec sa mise en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, va dans le sens du resserrement des liens qui unissent les communes membres de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

C'est également la volonté affichée d'aller vers le renforcement de la compétence de « Développement Economique », qui doit nous permettre d'attirer vers nous de nouvelles entreprises, de nouveaux commerces créateurs de ces emplois dont nous avons tant besoin.

Nous aurons très certainement l'occasion de reparler de cette fiscalité d'un nouveau type.

### Courriel mairie

*Les échanges de correspondance se font de plus en plus de façon électronique via Internet : le courriel devient le moyen de communication le plus utilisé.*

*Aux messages non identifiables, anonymes ou diffamatoires, sachez que la mairie n'y apporte aucune importance et n'y répond pas. Ils sont systématiquement détruits dès réception.*

PROGRAMME DU CLSH DE FEVRIER : Sur le thème des 4 éléments (eau, air terre, vent) de nombreuses activités et sorties occuperont les enfants (selon la tranche d'âge) : activités manuelles avec la construction d'une station météo, girouette, etc. Des activités sportives (plein air et piscine) et de nombreux jeux distrairont les enfants et des activités culinaires viendront compléter ce programme très riche.

"Monsieur Carnaval" s'est aussi invité ; Surprise !! Et le "clou" de cette période de vacances se déroulera à Paris avec une journée à la Géode pour découvrir un monde complètement inconnu...

Il est toujours possible de réserver des places pour le CLSH des vacances de février.

Tél. mairie : 01 60 70 71 66 ou 71 67

Les inscriptions pour le CLSH du mercredi durant la période scolaire sont enregistrées en mairie.



## VIE DE LA COMMUNE

Cette rubrique informe des différents travaux et dossiers en cours ainsi que leurs états d'avancement.

**Salle Mermoz** : La salle est fermée depuis le 23 janvier pour au moins 6 mois. Les travaux de modification des volumes intérieurs avancent selon le planning prévu.

**Site Mermoz** : La haie devant le site a été élaguée donnant ainsi une autre vision des lieux. Les vespasiennes seront supprimées.

Des rondins de bois ont été placés par les services techniques de la commune pour sécuriser les aires de jeux..

**Orvanne** : La remise en eau à un niveau normal est prévu pour le 14 février. Les services techniques ont profité de cette période d'étiage pour réparer le vannage de la cascade et nettoyer le hangar à bateaux.



## INFOS PRATIQUES

### Ecrivain Public

Vous avez des difficultés pour compléter un dossier administratif, écrire une lettre, vous recherchez un conseil...

avec l'aide de la municipalité, **Danielle DEJEAN**, se tient à votre disposition chaque jeudi de 14h30 à 17h30, 45 rue Georges Villette, tél. 01 64 22 67 66, pour vous aider, vous écouter, vous orienter... Cette aide est gratuite.

### Déchetterie

Pour accéder à la déchetterie, il faut impérativement vous munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Ultérieurement une carte d'accès électronique vous sera attribuée.

**Horaires d'hiver** (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars):

Du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h.

Le samedi, de 9 h à 18 h.

Le dimanche, de 10 h à 13 h.

**Fermeture** : Les 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier.

### PERMANENCES DU SAMEDI :

Le samedi matin, la mairie est ouverte exclusivement pour les actes d'Etat Civil.

Un adjoint au maire est toujours présent pour d'éventuelles prises de rendez-vous :

04 février	Jacky Thion
11 février	Nadine Viratelle
18 février	Alain Girault
25 février	Serge Dumant
03 mars	Nadine Viratelle

### UNITE D' ACTIONS SOCIALES

Mme TORRES, assistante sociale effectue une permanence, à la maison communale, au Rond point de Charmois, à Ecuelles.

#### Permanences en février :

Lundi 6 février de 9h à 11h30

Lundi 20 février de 14h à 16h30

Des rendez-vous et visites à domicile sont possibles en dehors des permanences, à la demande des usagers. Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous,

**Tél. : 01 60 57 22 33**

### SERVICES MUNICIPAUX

Téléphone Mairie : **01 60 70 55 04**

E-mail : **mairie-ecuelles@wanadoo.fr**

#### ACCUEIL TELEPHONIQUE :

Lundi :	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi au Jeudi :	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Vendredi :	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Samedi :	de 10h00 à 12h00

#### ACCUEIL AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

Lundi au Jeudi	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Vendredi	de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
Samedi	de 10h00 à 12h00 pour l'état civil.

### Place publique – L'ECUELLOIS

Conception et réalisation : Commission Information et communication  
 Directeur de publication : J. MARECHAL - Impression : Mairie